

**Arrêté n°2022_203****PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS DES EPREUVES D'ADMISSION DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2022****Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube,**

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2006-1690 du 29 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Vu le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
- Vu l'arrêté n° 2021_303 du 20 août 2021 modifié de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne sur épreuves d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe au titre de la session 2022,
- Vu l'arrêté n° 2022_091 du 8 mars 2022 de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube portant composition des jurys d'admissibilité et d'admission pour les concours externe et interne d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe session 2022,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Sont désignés correcteurs de l'épreuve d'entretien des concours précités :

Collège représentant les élus locaux :

- M. Richard BRUGGER, *Maire de CHAUCHIGNY,*
- Mme Agnès CORNUMAND, *Adjointe au maire de BREVIANDES,*

Collège représentant les personnalités qualifiées :

- Mme Muriel CHARITÉ, *Attaché territorial principal retraitée,*
- M. Antoine GRE, *Attaché territorial principal,*

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

- M. Raphaël LOBATO, *Attaché territorial,*
- Mme Laëtitia MERAT, *Membre de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C.*

ARTICLE 2 - Sont désignés correcteurs de l'épreuve pratique de bureautique des concours précités :

M. CHATEAU Christophe, Technicien territorial,
M. CIAUX Cédric, Référent Informatique,
M. DUXIN Christophe, Ingénieur territorial,
M. TONG Kevin, Technicien territorial.

ARTICLE 3 - La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de l'Aube,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de l'Aube,
- transmis aux Centres de Gestion des Ardennes, de la Marne et de l'Yonne, ayant passé convention avec le Centre de Gestion de l'Aube.

Fait à Sainte-Savine, le 16 mai 2022

Le Président,

Thierry BLASCO

